

ZENTRE D'ACCUEIL & DE DOCUMENTATION

4 rue fléchier 75009 paris

tel. 285-15-52

COMITE INTERNATIONAL

Paris, le 17 Décembre. 1981.

Chers Amis,

La situation actuelle peut être résumée comme suit:

- 1) on peut considérer que le délai de vote est passé. Ceux qui n'ont pas renvoyé leur bulletin seront comptés comme ayant approuvé les propositions, comme cela a été précisé dans la constitution. Le compte précis des votes sera donné dans la prochaine circulaire du ICCNTRIO (comité international).
- 2) Comme la tendance est nettement à l'approbation, cela veut dire que seules des organisations déclarées légalement dans leurs pays respectifs pourront être membres du Comité International. Il n'est probablement pas nécessaire de limiter explicitement la qualité de membre aux seules associations de parents. Le conseil exécutif (conseil administratif?) devrait être composé d'un délégué par pays, avec un mandat limité mais renouvelable. Le comité provisoire devrait décider des noms à donner à chacune des composantes du comité int. (assemblée générale, comité central, ou autres appellations).
- 3) La proposition fut avancée, outre ce qui a déjà été dit dans la dernière circulaire, que soit maintenu le principe d'un comité central (si vous voulez bien me pardonner l'expression) composé de quelque 5 membres, élus à chacune des conférences internationales, dont la fréquence reste à être décidée. Ceci faciliterait les décisions à prendre dans le quotidien. Bien sûr, les décisions très importantes doivent et peuvent être prises par l'exécutif tout entier.
- 4) On a également proposé que nous pensions sérieusement à la création d'un secrétariat international. Il semble que l'idée que ce dernier soit localisé à Paris soit maintenue. Il m'a été demandé d'examiner la question.

Voici ce qui a été fait à ce jour:

- j'ai consulté les personnes-cléf à Paris, afin de voir si elles approuvaient ou non du projet, et si oui, si elles avaient des idées particulières à ce sujet. La réaction a été positive à l'unanimité,

parfois même à la limite de l'enthousiaste. L'idée semble venir au bon moment, au bon endroit. Il y a eu plusieurs propositions d'aide.

- ensuite, les diverses remarques et opinions ont été rédigées sous forme de rapport, voir ci-joint.
- enfin, des étapes à suivre sont proposées, si le projet doit être retenu.

Quelques remarques personnelles:

On ne met pas en oeuvre un projet tel que celui-ci à la légère. Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle organisation qui serait toujours débordée de travail et en retard sur son programme. Si nous devons poursuivre cette idée, il nous faut savoir que cela implique, de notre part, un investissement important en énergie, en temps, et en moyens, afin d'en faire quelque chose d'utile.

D'un autre côté, on peut voir la chose de façon moins lourde, et considérer que le seul fait que soit concrétisée une coopération internationale déjà existante serait déjà avantageux pour tous les pays. Aucune importance si cette organisation n'a pas l'efficacité d'IBM.

L'ADFI soutient pleinement le projet, mais ne peut absolument pas assurer lesalaire à plein temps pour qu'une personne fasse ce travail, alors qu'elle est elle-même en difficulté, ne pouvant assurer tout le travail qui lui est demandé. Elle pense que chacun des pays-membres devrait cotiser annuellement, si le projet est considéré par tout le monde comme étant important.

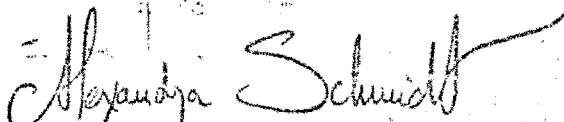
Aussi, si le projet est mis en oeuvre, chaque pays devra contribuer des idées de projets, ainsi que de sources possibles de financement.

Enfin, il y a un piège que nous devons veiller à éviter - sinon le but du projet est trahi -, qui est d'occuper tout notre temps et notre énergie pour la recherche de fonds, au lieu de faire du travail utile et créatif. Il faut trouver des idées pour faire de ce projet une source de fonds, et pas seulement un puits sans fond. Par exemple, les séminaires de formation pour groupes professionnels concernés pourraient être rémunérés par les employeurs (pour ce qui est de la France, cette possibilité existe).

A noter: depuis que j'ai commencé de travailler ce projet, plusieurs personnes, jeunes, très qualifiées et intelligentes ont été très intéressées, et proposent leur aide. Il ne devrait y avoir aucune difficulté pour trouver des personnes pouvant faire ce travail.

Le rapport ci-joint est simplement une proposition de travail - je vous serais reconnaissante de vos conseils, car il devra être de très bonne qualité avant de pouvoir être présenté à haut niveau.

Toute l'équipe de l'ADFI vous envoie ses meilleurs vœux pour Noël et le Nouvel An - nous avons bien hâte de vous revoir bientôt.


Alexandra Schmidt

Envoyé aux membres du Comité provisoire:

M^r Liyory (France)

M^{me} Nyssens (Belgique)

M^r Frappton (Angleterre)

M^r Hoach (???)

Objet du rapport : la création d'un secrétariat international .

Arrière-plan : le besoin d'une coordination internationale structurée se fait sentir de manière de plus en plus pressante .

Les raisons en sont multiples :

- les associations, familiales ou autres, qui se sont créées spontanément dans chaque pays en réaction aux problèmes que posent les organisations que l'on appelle "sectes", se sont vite aperçues qu'elles avaient affaire à un phénomène multinational .
- elles ont constaté que, averties à temps des activités d'une secte dans l'un des pays d'implantation, elles pouvaient, d'une part, comprendre des phénomènes qui ne pouvaient manquer tôt ou tard de se manifester dans leur propre pays, et d'autre part éventuellement mettre en oeuvre des moyens d'information et de prévention .
- elles ont constaté que les adeptes des sectes sont envoyés d'un pays à l'autre, selon l'opportunité ou le besoin, et que le problème se posait souvent de pouvoir localiser tel ou tel adepte recherché par sa famille .
- et elles ont également pu constater qu'un certain nombre d'observations de tous les pays, et ce malgré les différences de contextes culturels, et qu'ainsi elles pouvaient mieux étayer aussi bien les informations qu'elles diffusaient, que les demandes qu'elles font auprès de diverses institutions afin que ce problème soit étudié de manière plus sérieuse .

Toutes ces raisons et bien d'autres, font qu'il est devenu nécessaire d'assurer un échange de l'information plus rapide, un réseau de relations d'aide plus étendu et mieux relié, et l'organisation d'un certain nombre de projets visant à faire progresser aussi bien la connaissance du phénomène que l'aide pouvant être apportée aux personnes en difficulté .

L'absence d'une structure qui permette la mise en oeuvre des buts énumérés ci-dessus nous condamne à un retard perpétuel eu égard aux rythmes de plus en plus accélérés des mutations que connaissent les sectes, et à une lenteur parfois dangereuse dans la recherche d'une aide pour les personnes qui s'adressent à nous .

Recommandation : le Bureau Provisoire du Comité International recommande donc : la création d'un Secrétariat, basé à Paris, déclaré comme association étrangère en France, sur le statut suivant

- 1) association loi de 1901, ayant des membres dans divers pays, dotée d'une constitution démocratique, avec des responsables élus
- 2) un secrétariat qui aurait pour mission la mise en oeuvre des divers projets et tâches décidées par le Comité International, et se verrait affectée d'un budget de fonctionnement et de salaires propres .

Description du projet :

I - Tâches du secrétariat :

Celles-ci seraient, dans un premier temps :

- d'assurer la coordination entre diverses institutions et associations sur le plan international .
- d'assurer la communication rapide de renseignements, de noms de personnes ou de groupes de contact, de documents etc ...
- de préparer des colloques et séminaires, à commencer par le 2ème colloque international prévu pour le début 1983 .
- d'organiser l'échange de personnel et de stagiaires dans le cadre de chaque association (constituant éventuellement ainsi un programme de "réhabilitation douce") .
- d'organiser des réseaux d'entr'aide (entre familles, ex adeptes, associations diverses, groupes professionnels etc) sur le plan international,
- d'organiser des séminaires de formation pour les différents groupes professionnels concernés .
- de coordonner les projets de formation/réinsertion/réhabilitation en général,
- de susciter et coordonner des projets de recherches émanant de divers types d'institutions et portant sur divers champs (psychologie, droit, éducation, problèmes sociaux etc ...)
- éventuellement; et à long terme, la constitution d'une banque de données consultables au niveau international .
- constitution d'un fond d'entr'aide international .

II - L'organisation matérielle

a) le lieu :

Le secrétariat, bien qu'indépendant sur le plan juridique et financier, pourrait se greffer sur l'A.D.F.I. pour des raisons pratiques d'économie .

b) le personnel :

il conviendrait de prévoir d'ores et déjà l'embauche

- d'un responsable
- d'un traducteur/documentaliste
- d'une secrétaire

(profils de posts en cours de définition)

c) le budget et le fonctionnement :

- une recherche sur des sources de financement diversifiées (notamment des fonds internationaux) est actuellement en cours,
- le budget doit comporter les postes suivants :
les trois salaires, en fonction des profils à définir, les charges sociales s'y rattachant, le fonctionnement proprement dit (matériel, équipement, frais de P et T etc ...), les voyages d'étude et autres, les projets ponctuels (colloques, séminaires, entr'aide), une partie du loyer local .

Etapes de la mise en oeuvre du projet

- 1) Décision quant à la poursuite du projet qui dépend des possibilités d'un pré-financement, sous forme d'une aide versée à l'ADFI qui délèguera une personne pour ce travail .
- 2) Examen et critiques - renvoi des projets corrigés/modifiés à Paris pour le mois de Février 1982 .
- 3) Si la décision est positive, les étapes seront les suivantes (dans un premier temps) :
 - a. faire une recherche des sources de financement (trouver un local)
 - b. s'occuper de la déclaration du Comité selon la loi française
 - c. préparer un projet plus précis et susceptible d'être diffusé lors des recherches de financement
 - d. préparer un budget prévisionnel
 - e. mettre en oeuvre le projet le plus urgent (réunion des ex-membres de tous les pays pour constituer un réseau d'information et d'entraide .)